

PAR E-MAIL LE - 5 JUL. 2018

REÇU LE - 5 JUL. 2018

Lyon, le 29 JUIN 2018

Le Directeur général

Affaire suivie par :

La direction générale
ars-ara-direction-generale@ars.sante.fr
04 27 86 55 00

Réf : ISDG n°2018-7 (1)

V/Réf : A-18-028-248

Monsieur Eric LACOUDRE- Correspondant
Départemental AD-PA
Pour le collectif des Directeurs de Haute
de Haute-Savoie
EHPAD Le Bosquet de la Mandallaz
201 Route des Ecoles
74 330 SILLINGY

Objet : Les difficultés de recrutement de professionnels médico-sociaux dans le secteur Gériatologique de Haute-Savoie

Monsieur le Correspondant Départemental,

J'accuse réception de votre courrier adressé, au nom d'un collectif de Directeurs AD-PA de Haute-Savoie, à Mme Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, par lequel vous avez souhaité attirer son attention sur la situation problématique du secteur gériatologique de ce département liée aux difficultés de recrutement de personnels soignants, du fait notamment de l'attractivité de la Suisse.

A cet effet, vous partagez des constats déjà soulignés par mes services dans une réponse adressée au Conseil départemental et soulignez que malgré les initiatives engagées sur le département pour pallier à cette pénurie de personnels soignants, la situation est devenue alarmante. Le faible nombre de candidatures reçues ne permet plus de répondre aux départs de soignants vers la Suisse ou vers d'autres secteurs plus attractifs. Le constat actuel fait état de plus d'une centaine de postes de soignants vacants sur l'ensemble des établissements et services de la filière du département et d'une dégradation consécutive des conditions d'accompagnement des personnes.

Ces difficultés du secteur gériatologique Haut Savoyard liées au problème de recrutement du personnel soignant existent depuis plusieurs années et s'aggravent en s'étendant aujourd'hui sur l'ensemble du département, particulièrement pour le secteur public et associatif d'intérêt collectif. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a bien conscience de cette problématique et vous en a déjà témoignée à plusieurs reprises, notamment en répondant au sénateur de Haute-Savoie, Monsieur Cyrille PELLELAT, dans sa réponse relative à une interpellation de même nature concernant la situation de votre EHPAD à Cervens.

Il est un fait, que certains Directeurs du département ont été contraints de laisser inoccupés des lits d'hébergement permanent alors même que les listes d'attente d'entrée en EHPAD ne cessent de croître au regard de l'évolution démographique, avec près de 10 000 habitants en Haute Savoie de plus par an.

Face à ces contraintes renouvelées, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes s'efforce de faciliter les voies et moyens pour les directeurs afin de partager leurs difficultés à travers la constitution de groupes de travail sur la thématique des ressources humaines, au sein des filières gériatologiques dont nous finançons les assistants, pour essayer de trouver conjointement des solutions de recrutement et de fidélisation du personnel, comme par exemple la création de logements plus accessibles, ou la mutualisation de formations qualifiantes.

.../...

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes accompagne ce travail et cette recherche de solution, en encourageant les actions de validation des acquis de l'expérience (VAE) et le volet formation continue, pour favoriser la fidélisation des professionnels et leur reconnaissance, et le renforcement des taux d'encadrement à travers d'une part la création de PASA (trois nouveaux en Haute-Savoie en 2017 et déploiement poursuivi en 2018) et d'autre part le recrutement d'infirmières de nuit (sept financements nouveaux en Haute-Savoie en 2017).

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ne dispose pas à ce jour de leviers autres permettant de pallier l'attractivité de la Suisse, le régime salarial du personnel soignant français étant encadré soit par des conventions collectives dans le secteur privé, soit en fonction de règles statutaires dans le domaine public.

Toutefois, l'annonce de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé du 30 mai 2018 relative au « plan EHPAD » dont les deux principaux objectifs sont d'une part la systématisation du financement d'une infirmière de nuit dans chaque EHPAD et d'autre part le développement de la télémédecine pour faciliter des interventions de professionnels de santé à distance, accompagnés d'une enveloppe de 430 millions d'euros permettant la création de 20 000 postes supplémentaires, ouvrent des perspectives de réorganisation qui pourront notamment apporter des réponses à la problématique de recrutement du personnel soignant, et que nous serons pleinement investis à travailler avec chacune et chacun d'entre vous.

Je vous informe par ailleurs que sur la thématique des Ressources Humaines, le projet VAE peut être renouvelé dans votre département afin de renforcer les besoins en niveau V.

La mise en œuvre de cette priorité fera l'objet d'échanges au niveau départemental avec l'ensemble des partenaires institutionnels et opérateurs, dont les directeurs d'établissements et services médico-sociaux, notamment à l'occasion du comité technique mis en place par le Conseil départemental de la Haute-Savoie en vue de la concertation pour l'élaboration de son Schéma départemental de l'Autonomie et de la journée du 4 octobre consacrée à cette thématique des Ressources Humaines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Correspondant Départemental, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation,
Le Directeur général adjoint



Serge Morais

Copie : Mme Sophie FERRACCI – Chef de Cabinet de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé